

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

SEGPA



JEUDI 23 MARS 2017
9H30-16H30

Salle du Belvédère
40360 Pomarez

Organisation de la journée :

Matin : *Réformes, enjeux et objectifs*

- 9H15-9H45 : Accueil - Café
- 9H45-12H15 :
 - Modifications indemnitaires et ORS
 - Réforme de la formation spécialisée et incidence sur les pratiques
 - Bilan d'une première année avec la nouvelle circulaire

Un repas en commun sera proposé au prix de 8 € (à préciser lors de l'inscription)

Après-Midi : *Construire les revendications*

- 13H30-15H30 :
 - Echange sur la gestion des DGH
 - Echange sur le budget des établissements
- 15H30-16H30 :
 - Elaboration d'actions

INSCRIPTION AU STAGE

Pour les titulaires de la fonction publique d'État, la demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de son chef de service, de son chef d'établissement ou de son IEN **un mois avant le stage. Cette demande doit donc être déposée au plus tard le**

JEUDI 23 FEVRIER 2017 ⁽³⁾

Cette autorisation est de droit. Chaque agent, titulaire ou non, a droit à 12 jours maximum par an. Le stage est ouvert aux non-syndiqués mais leurs frais ne seront pas remboursés.

Modèle d'autorisation (à reproduire à la main)

NOM.Prénom..

Grade ou fonction .

Établissement.

à- *Nom et fonction du Chef d'établissement ou de service* ⁽¹⁾.

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires ⁽²⁾, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le

Jeudi 23 Mars 2017 ⁽³⁾

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à POMAREZ.

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009).

A.....

Le.....

Signature

(1) La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance.

(2) Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État".

(3) **Ne la faites que pour le(s) jour(s) où vous travaillez.**

MERCI DE BIEN VOULOIR

- COMPLETER LA FICHE à l'adresse :

<http://40.snuipp.fr/spip.php?article1699>

- OU ENVOYER UN MESSAGE A

snu40@snuipp.fr

pour prévenir de votre inscription

(indiquez nom, prénom, fonction, établissement, courriel)